

15e session de l'Assemblée générale de l'UICN Christchurch, Nouvelle-Zélande, 11-23 octobre 1981

15/8. L'ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE ET LE DÉVELOPPEMENT

OBSERVANT que la détérioration rapide et généralisée de la nature et des ressources naturelles menace la qualité de la vie et la prospérité humaine dans tous les pays;

CONSIDÉRANT que les problèmes environnementaux sont par-fois dus à l'absence de connaissance et de compréhension des effets préjudiciables de certains types de production et de consommation;

CONVAINCUE que les idées et les comportements préjudiciables à l'environnement peuvent être modifiés grâce à des programmes d'éducation environnementale;

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie du 11 au 23 octobre 1981, à Christchurch, Nouvelle-Zélande, pour sa 15e session:

DEMANDE INSTAMMENT à tous les gouvernements d'incorporer en priorité les questions environnementales dans leurs programmes nationaux d'éducation, à tous les niveaux;

RECOMMANDE que l'UICN et ses membres continuent d'élaborer et de réaliser en étroite coopération avec l'Unesco, un programme d'éducation environnementale visant à:

- promouvoir la sensibilisation écologique parmi les peuples des pays développés et en développement afin qu'ils continuent d'utiliser leurs ressources naturelles sans les détruire;
- susciter une compréhension et une sensibilisation écologiques parmi les peuples des pays industrialisés afin qu'ils optent pour des types de production et de consommation qui n'aient pas de conséquences préjudiciables pour l'environnement des pays en développement; et
- promouvoir l'engagement de tous les pays vis-à-vis du développement durable en harmonie avec les principes de la conservation; et

RECOMMANDE EN OUTRE que ces programmes donnent la priorité aux décideurs actuels et à la jeunesse car c'est la génération à laquelle incombera la responsabilité cruciale de s'occuper de l'environnement de demain.